

Dialogue social dans le secteur du bâtiment FETBB-FIEC
Compte rendu de la réunion du groupe de travail "Emploi"
tenue le 15 avril 2008 à Bruxelles (09.30-13.00)

Accueil et introduction

M. Clappier (FIEC), qui préside la réunion, souhaite la bienvenue aux participants.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

2. Approbation du compte rendu de la réunion du 15 novembre 2007

Le compte rendu de la réunion du 15 novembre 2007 est approuvé à l'unanimité.

3. Suivi de la Conférence européenne sur le rôle des fonds sociaux paritaires dans le secteur du bâtiment

Des diapositives sont jointes au compte rendu.

Mme Sibylle Reichert (AEIP) donne un aperçu de la conférence tenue les 6 et 7 mars à Varsovie. Le secteur du bâtiment étant le secteur où la mobilité est la plus élevée d'Europe, la création de fonds paritaires dans les nouveaux États membres est cruciale pour le renforcement des capacités. La Pologne, la Slovaquie et la Hongrie sont favorables à la création de fonds sociaux paritaires. La République tchèque se montre hésitante. La Pologne a demandé de l'aide pour contribuer à la création de fonds paritaires autonomes bipartites.

La FETBB explique que les contacts bilatéraux se multiplient. D'autres États membres tels que la Bulgarie et la Roumanie souhaiteraient également qu'une conférence de ce genre se tienne dans leur pays. La FIEC indique que des interventions des partenaires sociaux sont possibles, mais que les nouveaux États membres doivent les demander.

La FETBB souhaiterait l'institution d'un "passeport pour la santé et la sécurité". La FIEC indique qu'elle a lancé une enquête à ce sujet. Les résultats de cette enquête seront présentés lors de la prochaine réunion du groupe de travail "Santé et sécurité" et il y aura une coordination des discussions avec le groupe de travail "Emploi".

Pour appuyer la création de fonds paritaires, le FETBB et le FIEC conviennent d'écrire une lettre commune aux autorités nationales des pays qui demandent ce genre de mesure. Les partenaires sociaux conviennent aussi de demander une aide financière plus élevée pour d'autres études de l'AEIP, reconnaissant également qu'une déclaration commune sur les fonds paritaires constitue un instrument utile.

4. Projet commun FETBB-FIEC d'actions sur le travail non déclaré

La FIEC résume l'historique de ce projet commun de document, depuis la Conférence d'Helsinki, où les partenaires sociaux n'étaient pas parvenus à signer le projet commun,

jusqu'à la réunion plénière de décembre 2007 où le point litigieux était la nature du document. La FIEC déclare qu'elle voudrait que la question du "travail non déclaré" reste à l'ordre du jour du Dialogue social, mais elle estime qu'un "cadre d'actions" n'est pas l'instrument adéquat car les actions sont supposées provenir principalement des membres nationaux; elle trouve dès lors difficile de signer un document qui ne relève pas entièrement de la responsabilité des partenaires sociaux européens.

La FETBB regrette que, malgré deux ans de dur labeur et la résolution de quelques problèmes importants, il n'ait pas été possible de parvenir à une position commune. Dès lors, elle préfère arrêter de travailler sur ce sujet et que celui-ci soit supprimé du programme de travail commun 2008-2011.

La présidence insiste sur le fait que les deux parties étaient sur le point de parvenir à une position commune et regrette les conclusions de la FETBB. M. Campogrande (FIEC) propose de conserver cette question dans le programme de travail et déclare que les prochains mois pourraient être mis à profit pour rendre un accord possible. La FETBB insiste sur le fait que les partenaires sociaux ne sont pas parvenus à un accord en temps utile. Des positions claires sont nécessaires, et cette question doit donc être supprimée du programme de travail commun.

5. Première discussion sur l'étude de la Fondation de Dublin intitulée "*Tackling undeclared work in the European Union*" (Lutter contre le travail non déclaré dans l'Union européenne)

M. Campogrande (FIEC) se réfère au site Web de la Fondation de Dublin:

<http://www.eurofound.europa.eu/areas/labourmarket/tackling/search.php>.

Il propose d'examiner les possibilités de fournir des informations à la Fondation de Dublin. La FETBB constate que la Fondation de Dublin a lutté contre le travail non déclaré dans le secteur du bâtiment. M. Buelen (FETBB) mentionne deux éléments manquants: des résultats concrets (les résultats ne sont que descriptifs) ainsi que des informations plus détaillées sur la législation et les accords des partenaires sociaux. Il propose d'écrire une lettre commune à la Fondation de Dublin. Les représentants italiens de la FETBB et de la FIEC relèvent une erreur concernant l'Italie. L'enregistrement des fonds sociaux paritaires est obligatoire, et non facultatif comme l'indique l'étude. Ils demanderont à Eurofound de corriger le texte.

6. Finaliser le programme de travail commun FETBB – FIEC pour la période 2008 – 2011

Le programme de travail 2008 – 2011 est accepté sous réserve de la suppression du point concernant le "travail non déclaré".

7. Nouvelle stratégie pour la recherche commune FETBB-FIEC sur le travail indépendant et le faux travail indépendant dans le secteur du bâtiment

M. Buelen (FETBB) rend compte des derniers développements. La Commission a réduit les frais d'experts. Un nouvel expert de Roumanie a été trouvé. La Commission a donné son

accord. Il reste encore deux questions, l'une concernant la réduction du nombre d'experts et l'autre, la prolongation du délai. La Commission a été invitée à donner une réponse officielle rapide et positive.

8. Directive sur le détachement des travailleurs

- a) Base de données FETBB – FIEC et site Web communs sur la directive «détachement» dans le secteur du bâtiment
- b) Groupe d'experts de haut rang (lettre commune FETBB – FIEC)

a) M. Campogrande (FIEC) rend compte de la situation du moment. Une mise à jour de la base de données existante est nécessaire. Une demande de subvention au titre de la ligne budgétaire de la DG EMPL pour le dialogue social a été introduite mais en prévision des futures mises à jour de cette base de données, d'autres possibilités de financement ont aussi été envisagées. Les seules langues seront l'anglais et la langue du pays concerné, et les contributions devraient provenir des partenaires sociaux qui devront également valider les rapports nationaux. Afin de faciliter la maintenance et les mises à jour, la base de données devrait être gérée par les partenaires sociaux.

La FETBB est d'accord et insiste sur la nécessité d'une mise à jour.

b) La FETBB et la FIEC conviennent d'écrire une lettre commune à leurs affiliés et de leur demander instamment de prendre toutes les mesures nécessaires au niveau national afin de s'assurer que les partenaires sociaux du secteur seront impliqués dans le futur comité de haut rang sur la "directive sur le détachement".

9. Divers

Mme Karine Dufour (FIEC) fait rapport sur l'affaire Rüffert – un nouvel arrêt de la Cour de justice des Communautés européennes qui doit être lu en relation avec les affaires Laval et Viking.

La FETBB comme la FIEC craignent que la Cour de justice des Communautés européennes intervienne dans la politique de négociation collective, et que les entreprises qui respectent les conventions salariales collectives souffrent de désavantages concurrentiels. Il ne semble pas nécessaire d'adapter la directive sur le détachement des travailleurs. Quoi qu'il en soit, la discussion se poursuit.

10. Prochaines réunions

La prochaine réunion du groupe de travail "Emploi" se tiendra le 21 novembre 2008.